



Enquête ressource regroupement familial

Par Bourg25

Bonjour,

Une fois que l'on a reçu l'attestation de dépôt du dossier de regroupement familial, en quoi consiste l'enquête de ressource ?

Si j'ai bien compris, ils vérifieront mes fiches de paie sur les 2 derniers mois pour voir si j'ai les ressources suffisantes ?
Ou bien peuvent-ils me demander combien y'a t-il d'épargne sur mon compte bancaire ?

Merci d'avance.

Par kang74

Bonjour

Au risque de vous décevoir, ce sont les ressources moyennes des 12 derniers mois précédant la demande, au minimum qui seront prises en compte : le but étant de vérifier que vous pourrez assumer votre famille sans faire appel à l'aide sociale.

Ils peuvent demander votre contrat de travail, puisque s'assurer que vos revenus et situation pro est stable fait partie des critères .

Par Bourg25

Oui 12 derniers moi je veux dire.
C'est bien les ressources du couple qui sont pris en compte ?
Relevé bancaire aussi ?

Par kang74

Ben si le membre du couple vient en France, il perdra son emplie actuel ... Donc non dans ce cas là .
Généralement ils demandent aussi les relevés bancaires, l'avis d'imposition t peuvent faire donc une enquête plus approfondie en cas de doute .

Par Bourg25

D'accord, pour être précis : ma femme étrangère qui est en france et moi français faisons le regroupement familial pour ses enfants (pas avec moi mais son précédent mari).
Ils vont regarder les ressources pour nous deux alors.
Pour les impôts nous avons fait la déclaration commune.

Par isernon

bonjour,

le regroupement familial s'adresse à un étranger non européen qui réside en France avec un titre de séjour et qui souhaite faire venir en France son époux ou épouse et ses enfants mineurs ?

si vous êtes français, cette procédure ne s'applique pas à votre situation.

salutations

Par Bourg25

C'est ma femme étrangère qui effectue la demande pour ses enfants.
Mais pour les ressources, ils regardent bien les ressources du couple ?

Par kang74

Ce sont les ressources du couple mais les siennes et les vôtres doivent prouver une certaine stabilité financière .

Comme vos ressources sont prises en compte ,on tiendra compte de l'ensemble des membres de votre foyer pour calculer le montant des revenus à prouver .

Je pense notamment aux enfant que vous pourriez avoir en commun et les vôtres à vous seul .
Enfin pensez aux conditions de logement ...

Par Bourg25

Madame ne travaille pas, moi je travaille environ 2700 euro net par mois et on a un appartement de 100 m2 avec 3 chambres.

J'ai un bébé de 2 ans avec ma femme et nous faisons le regroupement familial pour 2 enfants à l'étranger.

Avec ces informations vous pensez que ça devrait aller pour les ressources et le logement ?

Par ITERNITY1979

Bonjour

Les enfants de votre épouse ont quel âge et sont dans quel pays?

Votre épouse, vous êtes mariés ou juste en couple?

Bon courage

Ines

Par Bourg25

On est marié, les enfants ont 12 ans et 10 ans et vivent à Madagascar

Par ITERNITY1979

Bonjour

D'accord

L'enquête porte sur les ressources des 12 derniers mois,précédant la date de dépôt du dossier, pour s'assurer que vous pourrez subvenir aux besoins de toute la famille avec un emploi stable et un logement adapté.

A ma connaissance,le compte bancaire n'est pas concerné,les ressources portent sur les salaires et la stabilité de la rentree d'argent pendant 1an.

Lors de l'étude du dossier, les ressources des 12 derniers mois doivent attendre mensuellement une moyenne fixée,en fonction du nombre de personnes dans le foyer.

Compte tenu du salaire que vous indiquez, il est un peu au dessus de la moyenne en France, votre dossier a donc beaucoup de chance d'aboutir.

Bonne journée

Ines

Par Bourg25

D'accord, merci beaucoup pour vos retours, c'était la réponse que je cherchais.

Je croise les doigts pour que ça se passe bien.

Merci :)

Par ITERNITY1979

Bonjour

C'est en très bonne voie en tout cas

Bonne chance

Ines